

Vendredi 11 Décembre 98

JUSTICE

Prêtre rwandais : décision en janvier

■ La 1ère chambre du tribunal correctionnel de Paris rendra sa décision le 25 janvier dans le procès qui oppose le père Wenceslas Munyeshyaka à Mme Galinier-Mutimura. Le prêtre d'origine rwandaise fut en France la seule personne mise en examen pour crimes contre l'humanité après le génocide au Rwanda (lire ML du 7/12). La procédure, annulée en appel à Nîmes, doit, sur décision de la Cour de cassation, être reprise par un juge parisien. Mais, depuis un an, rien n'a été fait. Le père Wenceslas attaqua pour atteinte à la présomption d'innocence Mme Galinier-Mutimara, épouse d'un ressortissant français, qui a perdu 80 membres de sa famille dans le génocide. Dont un cousin au moins dans l'Eglise de la Sainte-Famille où le père Wenceslas jouait, selon l'accusation, le rôle de chef de camp. Les avocats de Mme Galinier, Mes Expert et Ottan, ont plaidé que le prêtre s'abritait derrière «un bouclier procédural qui était une condamnation de la victime au silence». ●

Midi-Libre